



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 Décembre 2020

Compte Rendu

L'an deux mille vingt, le Jeudi 17 Décembre à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mmes Isabelle DELAPRE et Sandra GAUVRIT, MM. Serge LANDAIS et Dominique GUILLEMARD, adjoints,
MM. Dominique GUYON, Bénédicte ROLLAND, Jean-Marie CHASSÉ, Mickaël YVON, Willy BLANCHARD et Farid BELLOUMOU, Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Martine GIRARD, Nathalie GIVELET, Martine POINGT, et Rachel JALLAT, Conseillers Municipaux.

Absent/Excusé : M. Habib CHEHADE ayant donné pouvoir à M. Bénédicte ROLLAND, conseiller Municipal.

M. Farid BELLOUMOU a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de Commission des « Finances »,
- a tout d'abord adopté, à l'unanimité, sans observation le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2020 (secrétaire de séance : BLANCHARD Willy).
- a ensuite pris les décisions suivantes :

N° 2020 _ 276 : Budget Principal de la Commune : décision modificative 2020-03

Le Conseil Municipal a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 du budget principal de la Commune (unanimité).

N° 2020 _ 277 : Budget annexe du lotissement communal Le Marais : décision modificative 2020/01

Le Conseil Municipal a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe du lotissement communal Le Marais (unanimité).

N° 2020 _ 278 : Budget annexe du lotissement communal La Francinière : décision modificative 2020/01

Le Conseil Municipal a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe du lotissement communal La Francinière (unanimité).

N° 2020 _ 279 : Travaux communaux – Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de requalification 8 du centre bourg de la Barre de Monts

Le Conseil Municipal a donné son accord pour solliciter les aides financières de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL, pour un montant de 120 000 €, avec un montant de travaux estimé à 997.090,00 € (unanimité).

N° 2020 _ 280 : Travaux communaux - Création d'un skate-park paysager : approbation de l'Avant-Projet Définitif et adoption du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé des travaux, a donné son accord sur le dossier de consultation des entreprises préparé par le bureau d'étude ATELIER 360° (18 voix POUR et 01 ABSTENTION).

N° 2020 _ 281 : Aire de camping-car communale – Convention d'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de la SAS Camping-Car Park selon les conditions fixées dans la convention d'occupation temporaire du domaine public et a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SAS Camping-Car Park concernant l'aire de camping-car communale située sur la Barre de Monts pour une durée de 7 années (unanimité).

N° 2020 _ 282 : Travaux de requalification du Bourg de la Barre de Monts : adoption du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Conseil Municipal a donné son accord sur le dossier de consultation préparé par l'équipe de co-traitants « Sophie Blanchet – SARL A2i Infra » dans le cadre de la consultation d'entreprises organisée, conformément au code de la commande publique (unanimité).

N° 2020 _ 283 : Travaux de rénovation de l'église – phase 1 / vitraux : adoption du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Conseil Municipal a donné son accord sur le dossier de consultation préparé par Mle Niguès, maître d'œuvre, dans le cadre de la consultation d'entreprises organisée, conformément au code de la commande publique, en vue de la dévolution de la 1^{ère} phase des travaux de restauration de l'église de la Barre de Monts (unanimité).

N° 2020 _ 284 : « Saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts » : Convention d'objectifs 2020-2021 : participation financière

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le versement d'une participation forfaitaire de 4 240,00 € à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts correspondant au financement des supports de communication culturelle de « la 5^{ème} saison » pour 2020-2021 ainsi qu'une participation financière estimée à 1 311,76 € liée au fonctionnement du système de billetterie « Digitick » (unanimité).

N° 2020 _ 285 : Convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts Vendée Océan

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts Vendée Océan définissant notamment les modalités de réservations, les tarifs et la rétribution après encaissement, dans le cadre de « la 5ème saison » (unanimité).

N° 2020 _ 286 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification

Le Conseil Municipal a adopté, à compter du 01/12/2020, la proposition relative au régime indemnitaire RIFSEEP applicable à la filière technique catégorie B : Techniciens territoriaux et a confirmé les autres dispositions relatives au régime indemnitaire, arrêtées par délibération des 01 mars 2016, 06 avril 2017, 14 mai 2018, 24 avril 2019 et 02 décembre 2019 et toutes délibérations antérieures éventuelles (unanimité).

N° 2020 _ 287 : TRIVALIS Présentation du rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2019 de TRIVALIS.

Affaires et Informations diverses

Le conseil municipal a pris ensuite connaissance des informations suivantes :

- Des 06 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Des 16 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Préemption Urbain,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

Le Maire,

Pascal DENIS